

# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

## **PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 4 Mai 2016**

L'an deux mille seize, le quatre mai, le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 avril 2016 par **Madame Christelle MINARD**, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Tremblay les Villages.

### **Étaient présents :**

Christelle MINARD, Jean-Luc SORAND, Arnaud LEHERICHER, Annabel DOS REIS, Ariel ALLARD, Frédéric SEVIN (arrivé à 19h15), Yves LAOUENNAN, Thibaut PELLETIER, Nathalie GANDON, Catherine BAZIN, Marc RAVANEL, Gregory MAIN (arrivé à 20h00), Françoise LEREAU, Virginie BOUCHARD.

### **Étaient absents en ayant donné pouvoir :**

Jean-Claude MORIN a donné pouvoir à Jean-Luc SORAND  
Karine LECLUYSE a donné pouvoir à Annabel DOS REIS  
Marie-France CABARET a donné pouvoir à Françoise LEREAU  
Mylène MILON a donné pouvoir à Virginie BOUCHARD  
Grégory MAIN a donné pouvoir à Christelle MINARD pour la délibération n° **DCM 2016.05.04.01**

### **Absent excusé :**

Agnès SESCHEBOEUF

Nombre de conseillers présents : 13 puis 14 à partir de la DCM 2016.05.04.02  
Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5 puis 4 à partir de la DCM 2016.05.04.02  
Nombre de votants : 18  
Le quorum est atteint.

### **Secrétaire de séance : Arnaud LEHERICHER**

Madame le Maire ouvre la séance à 19H30 et demande à l'assemblée si des observations sont à porter sur le procès-verbal du 16 Mars 2016.

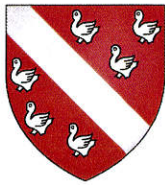
Le procès-verbal du conseil municipal du 16 Mars 2016 est adopté à l'unanimité.

### **Rappel de l'ordre du jour du Conseil Municipal**

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

**du Mercredi 4 Mai 2016**

19h – Présentation par le capitaine de gendarmerie de l'arrondissement de Dreux du dispositif « Participation Citoyenne ».

Aménagement RN 154 – RN 12 par mise en concession autoroutière – Concertation Interservices préalable à l'enquête publique. - Echange avec Monsieur le Sous-Préfet et présentation des retours des observations faites par les élus (lecture du courrier de synthèse).

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire et Adjoint au Maire selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

- Compte rendu du Maire
  - Signature d'une convention de mise à disposition des agents de la commune à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux pour la facturation assainissement.
  - Information sur la prolongation en congés de longue maladie d'un agent de la commune.
  - Renouvellement du contrat emploi aidé de l'agent d'entretien des locaux à compter du 31 Mai 2016 avec Grâce.
- Compte rendu du 1<sup>er</sup> Adjoint
  - Information sur la signature des consultations diverses suite à l'adoption des budgets primitifs
  - Point sur les travaux en cours
- Compte rendu du 2<sup>ème</sup> Adjoint
  - Compte rendu de la réunion du Conseil d'administration du CCAS
  - Point sur l'organisation du Forum de la solidarité
- Compte rendu du 3<sup>ème</sup> Adjoint
  - Point sur l'organisation du 14 Juillet
- Autres comptes rendus

**Divers :**

- Visite des villages : Moreaulieu / Tremblay le 21 Mai ; Landouville / Saint-Chéron-des-Champs le 4 Juin.
- Point sur le déroulement du Concert du 1<sup>er</sup> Mai dans l'Eglise de Tremblay-les-Villages au profit de la restauration de la poutre de l'Eglise de Theuvy dans le cadre du lancement de la souscription de la fondation du patrimoine
- 7 Mai 2016 à 10h Signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine.
- Cérémonies du 8 Mai : 10h30 Chêne-Chenu ; 12h Tremblay-les-Villages.
- 17 Mai 2016 à 11h visite du sous-Préfet.
- 19 Mai 2016, réunion publique afin de rendre compte aux habitants de la situation financière de la commune.
- 4 Juin : Opération « Nettoyons la Nature ».

19h – Présentation par le capitaine de gendarmerie de l'arrondissement de Dreux du dispositif

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages





# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

« Participation Citoyenne ».

## **DCM 2016.05.04.01 – Validation du principe d'adhésion de la commune au dispositif « Participation Citoyenne »**

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que le dispositif de participation citoyenne consiste à faire participer les acteurs locaux de la sécurité, ainsi que la population concernée, à la sécurité de leur propre environnement, avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat.

Après analyse du contexte local pour déterminer les quartiers, les lotissements, les zones pavillonnaires des communes susceptibles d'être concernées, voire les secteurs plus ruraux de villages, il convient tout d'abord de rechercher l'adhésion des élus. Des actions ciblées de sensibilisation sont ensuite à conduire auprès de la population par les élus et les forces de sécurité.

Enfin, le concept fondé sur la solidarité du voisinage, il s'agit de développer, chez chaque personne disposée à participer à sa propre sécurité dans son quartier, son lotissement ou son village, un comportement de nature à mettre en échec la délinquance. Ce dispositif, circonscrit dans l'espace, est à mettre en œuvre par étape successives et à faire vivre dans un cadre partenarial : un protocole doit être élaboré à cet effet entre le Préfet, le maire et l'autorité judiciaire. Son application accroît l'efficacité de la lutte contre la délinquance, les informations reçues par les forces de sécurité leur permettant une présence sur le terrain mieux ciblée.

Pour autant, les personnes participant à ce dispositif ne sauraient se prévaloir de prérogatives administratives ou judiciaires : en aucun cas par exemple, ils ne peuvent mettre sur pied un dispositif de contrôle du secteur concerné par ces habitants. Par ailleurs, la participation citoyenne contribue au renouvellement du "lien social" en ce qu'elle renforce le contact et les échanges entre les habitants du quartier ou de la résidence, générant ainsi des solidarités de voisinage.

Le dispositif de participation citoyenne doit également se concevoir dans un ensemble global d'actions et non pas en tant que concept pris isolément : il s'inscrit dans la large gamme d'outils de prévention de la délinquance déjà existants. Ce dispositif doit être mis en œuvre là où le contexte s'y prête. Les préfets s'appuieront sur les directeurs départementaux de la sécurité publique et les commandants de groupement de gendarmerie départementale.

Nous organiserons au mois de juin, une réunion avec le référent départemental gendarmerie en charge de la vidéo-protection comme un outil complémentaire. Il s'agit là d'étudier sa mise en place, son coût et la nécessité de sa mise en place à TLV.

Je laisse le soin au capitaine Verres et à l'adjudant Degrugiller de présenter le dispositif.

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Le capitaine Verres présente le dispositif en indiquant que le but est de trouver un levier pour produire de la sécurité.

Le dispositif a pour objectif de permettre à des habitants de la commune (entre 10 et 20) d'être référent « Participation Citoyenne » sur la commune. Ils seront formés par la gendarmerie de Châteauneuf-en-Thymerais et disposeront d'informations sur la délinquance sur la commune et aux alentours. L'objectif à termes est de permettre aux gendarmes d'avoir davantage de remontées d'informations qui seront transmises directement au référent de la Gendarmerie. De la même manière des informations dont disposent la gendarmerie seront transmises aux référents des communes afin qu'ils soient informés des actes en cours.

Le dispositif a été mis en place sur une dizaine de commune en Eure-et-Loir dont quatre sur le canton d'Anet.

La mise en place du dispositif se déroulera en 4 Phases :

- Si le principe d'adhésion au dispositif est acté par le conseil municipal, une réunion publique aura lieu afin de présenter le dispositif aux administrés.
- Une désignation des référents volontaires sera opérée après examen des antécédents judiciaires des volontaires.
- Suite à cette désignation, une formation de trois mois sera organisée à la Gendarmerie de Châteauneuf en Thymerais.
- Après trois mois de mise en place complète du dispositif, un bilan sera organisé auprès du conseil municipal pour présenter les premiers résultats du dispositif.

Madame le Maire interroge le capitaine Verres à propos du dispositif Voisins Vigilants et son éventuelle complémentarité avec la Participation Citoyenne.

Le capitaine Verres répond que cet organisme est purement commercial et qu'il n'y a aucun lien direct avec les forces de sécurité sur le terrain.

Madame Bazin demande si le nom des référents sera diffusé aux autres habitants.

Le capitaine Verres indique que les référents peuvent le dire aux habitants de leur propre chef mais en aucun cas la Gendarmerie ne divulguera cette information. De plus si un référent doit témoigner dans une affaire, l'anonymat lui sera assuré.

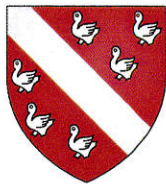
Madame Lereau demande si une enquête de moralité sera effectuée pour la désignation des référents.

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuivy-Achères

Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages





# TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Le capitaine Verres répond par l'affirmative en indiquant que celle-ci servira à identifier si les antécédents judiciaires des volontaires sont compatibles avec le dispositif.

Monsieur Pelletier demande des précisions sur les informations données aux référents communaux.

Le capitaine Verres indique que des informations croisées seront données aux référents par message ou par mail afin d'être le plus réactif possible.

Madame le Maire soumet au vote le principe de l'adhésion de la commune au dispositif Participation Citoyenne.

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- **Décide** de l'adhésion de la commune au dispositif Participation Citoyenne.

## Aménagement RN 154 – RN 12 par mise en concession autoroutière – Concertation Interservices préalable à l'enquête publique.

Dans un courrier en date du 10 Mars 2016, Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir, Monsieur Quillet, demande à la commune au titre de la concertation interservices préalable aux procédures d'enquête publique d'émettre un avis sur le projet d'aménagement des RN154 et RN 12 par mise en concession entre Allaines et Nonancourt.

Cette procédure a pour but de faire prendre connaissance et de recueillir l'avis des collectivités territoriales et des services de l'Etat sur le dossier qui sera soumis à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

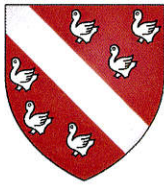
Monsieur le Préfet précise que le dossier qui a été transmis à la commune n'a vocation ni à être publié, ni soumis à l'avis de la population à ce stade de la procédure dans la mesure où ce projet pourra évoluer en fonction des retours exprimés sur ce dossier et dans le cadre de cette concertation interservices.

Pour information, la suite de la procédure prévoit la saisine de l'Autorité Environnementale nationale qui donnera un avis sur l'étude d'impact du projet et qui le rendra public sur son site

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages



# TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

internet. Enfin, une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sera organisée au cours de laquelle le public sera consulté et amené à s'exprimer dans un cadre formalisé.

Dans le cadre de cette consultation, Madame le Maire indique qu'elle a envoyé un courrier en date du 12 Avril 2016 à l'ensemble des membres du conseil municipal pour recueillir leurs observations sur le projet. Ce courrier était accompagné d'un résumé du projet de mise en concession autoroutière et il était indiqué que les membres pouvaient consulter le dossier de 3 000 pages ainsi que la clé USB contenant le projet au sein des locaux de la mairie.

Sur les 19 élus du conseil municipal, 17 ont émis un avis écrit sur le projet de mise en concession autoroutière. Madame le maire a alors réalisé un projet de courrier à partir des observations reçues et il en est fait lecture lors de la séance :

« Monsieur le Préfet de région,

Par des courriers en dates du 11 mars et du 9 avril 2016, vous avez sollicité l'avis de la commune de **Tremblay-les-Villages** concernant le projet de mise en concession autoroutière de la RN 154 entre Nonancourt et Allaines et de son tronçon commun avec la RN 12 entre Saint-Rémy-sur-Avre et Dreux.

Cette consultation de notre conseil municipal est prévue dans le cadre de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme préalable à l'enquête publique, qui a lieu fin 2016.

Notre commune se situe en effet le long de l'itinéraire de la RN 154, plus précisément sur la section Dreux-Chartres.

Ce tronçon, d'une longueur de 20,2 km, est déjà aménagé à 2x2 voies avec une vitesse maximale autorisée de 110 km/h. Il a été réalisé progressivement, jusqu'à la dernière section livrée en 2008, et a permis une multiplication des échanges entre les agglomérations de Dreux et Chartres et fait émerger la zone d'activités de la « Vallée du Saule ».

Dans le cadre du projet, et comme le montrent les documents que vous avez mis à notre disposition, les principales modifications prévues sur cet axe seront la mise aux normes et la création de bandes d'arrêt d'urgence, la suppression des points d'accès actuels qui ne permettent pas d'intégrer l'infrastructure dans un système fermé à péage, et la création **d'un diffuseur avec gare de péage** pour assurer la desserte locale via la RD 26.

Ce diffuseur concerne directement notre commune puisqu'il se situera à hauteur de Tremblay-les-Villages et Serazereux.

Avant de vous transmettre les observations de notre conseil municipal, nous tenons à vous indiquer que dans le cadre de cette consultation, nous avons envoyé un courrier en date du 12

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages





# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Avril 2016 à l'ensemble des membres du conseil municipal pour recueillir leurs observations sur le projet. Ce courrier était accompagné d'un résumé et il était indiqué que les membres pouvaient consulter le dossier ainsi que la clé USB au sein des locaux de la mairie.

**Sachez que sur 19 élus, 14 ont émis un avis favorable avec observations, 4 se sont prononcés contre et 1 n'a pas donné de réponse écrite.**

**Les principaux arguments émis par les 4 avis contre et l'abstention** portent sur le coût pour l'utilisateur (l'aménagement de la RN 154 entre Dreux et Chartres a déjà été financé par le contribuable local), le coût et les nuisances à venir sur les itinéraires de substitution, le mode de financement privé de l'aménagement, la consommation de terres agricoles, le délai de consultation sur le projet trop court pour les élus, l'absence de débat et de consultations démocratiques des citoyens, la concentration du développement économique sur les échangeurs, l'inquiétude sur la subvention d'équilibre que les collectivités pourraient supporter.

**La majorité des membres de notre conseil municipal (14 avis pour)** comprend bien en revanche que, eu égard à la décision ministérielle du 25 juin 2010, la solution de la mise en concession autoroutière demeure la seule proposition susceptible de faire aboutir le projet dans un délai et un coût raisonnables, au vu des contraintes financières qui pèsent sur l'État et les collectivités. Ils forment d'ailleurs le vœu que ce projet permette à notre territoire de bénéficier de retombées positives en termes de développement économique, de fluidité et de sécurité routière, tout en préservant les intérêts des populations locales.

Nous avons néanmoins à vous soumettre **quelques conditions et propositions constructives liées à cet avis favorable**, listées en trois points, afin de vous permettre d'amender la proposition du maître d'ouvrage.

## **1) Le coût du péage pour l'utilisateur**

Le choix de la mise en concession autoroutière implique une prise en charge du coût de l'infrastructure par l'utilisateur, par l'intermédiaire d'un péage.

Nous voulons attirer votre attention sur l'impact de ce changement pour nos habitants sachant qu'ils utilisent aujourd'hui une 2x2 voies déjà entièrement aménagée, qui a déjà été financée par le contribuable, en très bon état, et qui a toujours été d'usage gratuit.

Ils seront donc impactés, notamment dans le cadre de leurs déplacements du quotidien et domicile-travail.

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages



# TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Comme le soulignent très justement les documents que vous avez mis à notre disposition, le caractère payant de l'aménagement fait courir un risque d'exclusion d'une partie de la population du secteur Nord travaillant à Chartres, en situation non stable et ne disposant pas des moyens de s'y établir.

De plus, en cas de non-utilisation de l'autoroute par les usagers, un report sur l'ancienne route nationale (l'actuelle RD 854) prévue en itinéraire de substitution représenterait une dégradation du temps de parcours entre les deux agglomérations pouvant aller jusqu'à 15 minutes par rapport à la situation actuelle.

L'essor des relations entre les agglomérations de Dreux et Chartres subirait alors un coup d'arrêt en raison de ce coût nouveau pour l'utilisateur.

**C'est pourquoi notre commune sollicite que toutes les solutions soient mises en œuvre pour neutraliser au maximum le coût du péage sur la section Dreux-Chartres pour le trafic local (navetteurs).**

Nous considérons d'ailleurs que cette mesure permettrait de mieux faire accepter le projet par les habitants et les usagers locaux.

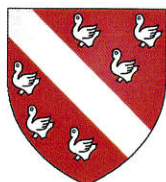
- Pour ce faire, nous proposons par exemple la mise en œuvre de **conditions tarifaires avantageuses par le futur concessionnaire dans le cadre des déplacements domicile-travail**. Nous demandons ainsi à ce que ce critère soit retenu dans l'appel d'offres qui suivra la déclaration d'utilité publique.
- De la même manière, avant tout effort commercial du concessionnaire, nous proposons que le concédant demande à **ce que le prix du tronçon Dreux-Chartres soit minoré** et que la différence soit reportée sur les autres tronçons, qui devront être créés ex-nihilo, avec un coût d'investissement au kilomètre nettement plus élevé que l'aménagement aux normes autoroutières du tronçon 2x2 voies entre Dreux et Chartres.
- Enfin, les collectivités locales ayant la possibilité d'accompagner ces dispositifs en accordant des aides aux usagers (**abonnements à tarif réduit**), nous demandons qu'un comité de pilotage soit créé à votre initiative entre les principales collectivités concernées (Département, agglomérations...) afin d'étudier la mise en œuvre de telles aides.

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages





# TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

## 2) L'aménagement du diffuseur sur la RD 26

Le maître d'ouvrage a ensuite proposé l'aménagement d'un diffuseur sur la RD 26 afin de garantir une circulation Est-Ouest, délester le réseau secondaire en offrant un point d'entrée et de sortie aux usagers quotidiens et desservir les zones d'activités et communes situées à proximité (Tremblay-les-Villages, Nogent-le-Roi, Châteauneuf-en-Thymerais).

Cette proposition a été accueillie plutôt favorablement, notre conseil municipal ayant à l'époque de la concertation mis en avant la meilleure desserte du territoire qu'offrirait cet aménagement tout en regrettant la disparition des points d'échanges existants.

Leur suppression pourrait en effet affaiblir la desserte fine des communes situées de part et d'autre du tracé et ainsi induire une augmentation de la circulation sur le réseau secondaire.

- À titre de compensation de la disparition des points d'échange, et pour rendre plus supportables les reports de trafic qui pourraient en résulter, **nous demandons le contournement Sud de Tremblay-les-Villages (environ 1 km).**

Un point d'échange sera donc créé au Sud de la RD 26. Il s'agit du diffuseur de Serazereux-Tremblay-les-Villages, équipé d'une gare de péage et doté d'une aire de service.

Le référentiel ICTAAL L1 (vitesse de 130 km/h) ayant été retenu, des rectifications de profils en long seraient nécessaires.

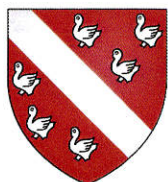
S'il nous paraît important de prévoir une sortie d'autoroute à hauteur de Tremblay-les-Villages, la consommation de foncier agricole (25 hectares) induite par cet aménagement nous interroge en revanche.

- Nous souhaitons que soit étudiée avec vos services et le maître d'ouvrage la possibilité d'aménager cette sortie d'autoroute **sous un autre format, du type diffuseur simple avec 4 bretelles et 4 barrières de péage.**

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages



# TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Ce type d'aménagement existe par exemple sur l'A 10 à hauteur de Chambray-lès-Tours (Indre-et-Loire). Il nous paraît donc tout à fait réalisable sur notre commune.

- **L'usage des nouvelles technologies** (du type « sans contact ») pourrait aussi être envisagé.

Ces mesures permettraient de limiter l'impact du projet sur la consommation de terres agricoles.

- Nous préconisons aussi de **négoier par convention les acquisitions foncières** afin de rassurer la profession agricole, en prévoyant si besoin des mesures compensatrices de perte et des procédures d'aménagement foncier telles que prévues par les articles L.121-1-1 et L.123-24 du Code rural et de la pêche maritime.

Cette méthode permettrait aux collectivités locales (Département, agglomérations...) d'acquérir en amont le foncier nécessaire à la réalisation du projet avant qu'il ne soit repris par le concessionnaire suite à la procédure d'appel d'offres.

- De manière générale, nous pensons qu'il sera nécessaire de **mener des opérations de remembrement élargies**, au-delà du remembrement de droit prévu dans ce type d'opération, afin que les agriculteurs puissent restructurer leurs exploitations. Cette démarche permettrait ainsi de limiter la circulation d'engins agricoles sur les itinéraires de substitution.
- Si pour des raisons techniques et de sécurité, le diffuseur et l'aire de service prévus dans le projet du maître d'ouvrage devaient être maintenus, notre commune demanderait à **ce qu'elle soit accessible par la population locale**, sans qu'il soit besoin de payer un péage.

Des solutions de ce type existent par exemple sur l'A 6 à hauteur de Nemours (Seine-et-Marne). La création d'un accès en dehors de l'autoroute pourrait par exemple être prévue.

- Enfin, nous souhaitons avoir la garantie que ces divers aménagements à hauteur de la RD 26 n'engendreront **pas de suppression de continuité** au sein de la commune entre les parties situées de part et d'autre de l'actuelle 2x2 voies.

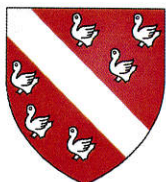
Nous pensons notamment à la circulation entre la commune associée de Saint-Cheron-des-Champs et le reste des communes de Tremblay-les-Villages et entre la commune associée de

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages





# TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Gironville-et-Neuville et les communes voisines de Marville, Boullay Mivoye, Villemeux-sur-Eure, etc...

### 3) La traversée du hameau « Le Péage »

« Le Péage » est un hameau appartenant à la commune de Tremblay-les-Villages et Sézazereux. Il est actuellement contourné par l'Ouest par la RN 154 et traversé dans sa longueur par la RD 854 (ex-RN 154). 1 000 véhicules y circulent actuellement chaque jour.

Or d'après les prévisions du maître d'ouvrage, une fois le projet réalisé, ce trafic serait porté à 5 000 à 6 000 véhicules par jour du fait du statut d'itinéraire de substitution de la RD 854.

- **Nous demandons à ce que ces chiffres soient réétudiés et davantage documentés.**
- Nous souhaitons également **connaître l'impact** que représenterait en termes de **bruit et de nuisances sonores** ce surplus potentiel de trafic pour le hameau « Le Péage » et pour la commune limitrophe de Serazereux, et s'il est prévu ou non des moyens d'y faire face.
- Nous souhaitons que soit étudié **le dévoiement de la RD 854 à hauteur du hameau du Péage ainsi que la connexion avec la RD 26.**

Nous nous interrogeons également sur le fait que les services de l'État ont validé des permis de construire sur ce secteur alors que le projet d'autoroute et ses conséquences en termes de report de trafic étaient connus.

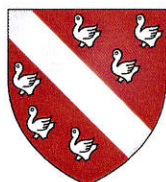
- Nous souhaitons être informés sur le devenir de ces habitations et sur celui d'éventuels projets de constructions (terrains constructibles, permis déposés...)

Par ailleurs, en plus des aménagements prévus afin de limiter la vitesse dans la traversée du hameau « Le Péage », nous demandons la mise en œuvre des mesures suivantes :

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages



# TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

- **L'interdiction de la circulation des poids lourds**, sauf pour dessertes locales contrôlées, afin de les obliger à emprunter l'autoroute. Sur ce sujet, nous demandons à ce qu'une étude précise du trafic de poids lourds puisse nous être communiquée par le maître d'ouvrage.
- L'application stricte de cette interdiction par **la mise en œuvre de contrôles de dispositifs de contrôle automatiques (radars discriminants)** ou, à défaut de **contrôles réguliers et dissuasifs** des forces de l'ordre.
- **La mise en place d'aménagements par le concessionnaire (sans participation des communes)** afin de limiter la traversée du hameau par les poids lourds. Ces aménagements devront néanmoins veiller à ne pas pénaliser la circulation d'engins agricoles, essentielle à l'économie locale, en veillant à bien laisser au moins 4 m de passage dans le franchissement de ces aménagements.
- De même, nous souhaitons savoir s'il est prévu que le concessionnaire consacre 1 % du coût des travaux à des **aménagements paysagers**.
- Enfin, l'installation de **radars** afin de limiter la vitesse des véhicules dans la traversée de ces villages.

Par ailleurs, les agriculteurs empruntent l'actuelle RD 854 pour livrer leur récolte au silo de Fadainville ou du Boullay-Mivoye ou convoyer du matériel chez leur concessionnaire.

Elle n'est parfois large que de 7,5 m et est souvent bordée de fossés sans accotements. Il est donc impossible de se garer pour croiser un véhicule. De plus à certains endroits, il est difficile de passer avec une moissonneuse-batteuse sans monter sur les terre-pleins et tordre les panneaux avec les roues.

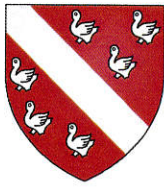
- Nous souhaitons donc que soit prévu **l'aménagement d'accotements stabilisés de 1 m** pour pouvoir se garer au croisement d'un engin agricole, ainsi que celui de **parkings environ tous les 3 km** pour pouvoir laisser passer les voitures (comme il y en avait avant sur l'ancienne RN 154).

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages





# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Ce sont les observations que le conseil municipal de Tremblay-les-Villages souhaitait porter à votre connaissance et que nous souhaitons voir prise en compte dans l'avancement du projet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet de Région, en l'expression de notre considération distinguée. »

Madame le Maire indique que concernant les chiffres de 5 000 à 6 000 voitures qui traverseront le hameau du péage, elle a appelé la DREAL pour avoir des précisions et que d'après leurs services ce chiffre ne serait finalement pas ceux-là.

Madame Bouchard lui répond que l'attitude des services de la DREAL est scandaleuse et qu'il s'agit d'une manipulation des chiffres.

Madame le Maire répond que les services de la DREAL prennent en compte un trafic potentiel et que ces chiffres représentent la fourchette haute des estimations mais dans les faits ils ne seraient pas aussi élevés.

Madame le Maire insiste sur la situation du hameau du Péage afin de demander au préfet qu'il évalue la possibilité de créer un dévoiement de ce hameau.

Monsieur Laouennan demande alors ou pourrait être ce dévoiement.

Madame le Maire répond en indiquant que ce dévoiement pourrait être fait dans la continuité de la route de Challet.

Monsieur Laouennan indique que la demande d'interdiction des poids lourds sur les routes de substitution ne pourra pas se faire.

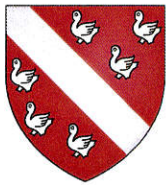
Madame Bouchard abonde en ce sens en précisant que les voies de substitution sont faites justement pour ne pas obliger les usagers à utiliser uniquement une route à péage.

Suite à la lecture du projet de courrier à envoyer au Préfet, Madame Bouchard précise que ces remarques n'ont fait l'objet que de quelques phrases dans le projet de courrier alors qu'elles prenaient deux pages dans le document qu'elle a envoyé. Aussi, madame Bouchard demande à ce que des rajouts soient faits au courrier. Ils concernent dans un premier temps l'impact environnemental d'un tel projet sur l'environnement et notamment la création de trois viaducs. Dans un second temps, madame Bouchard pointe l'absence de création de richesse relative à un tel projet. Il s'agit en réalité de déplacement d'entreprises et non pas de création d'emplois sur le territoire. Enfin madame Bouchard souhaite inscrire qu'elle regrette l'attitude de Madame le Maire de ne pas vouloir accueillir une réunion sur le projet alternatif.

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Sur ce dernier point, madame le Maire répond qu'elle ne pourra pas noter cette remarque au sein du courrier car il n'est pas relatif à l'avis que demande Monsieur le Préfet sur le projet de l'autoroute. Madame le Maire ajoute que la procédure est respectée et que le temps de l'enquête publique est prévu en fin d'année et qu'à ce moment précis une réunion sur un projet alternatif pourra avoir lieu au sein de la commune, tout comme les services de l'Etat pourront présenter le projet.

Madame Bouchard répond qu'il n'y a pas de temps précis pour la démocratie et que l'information à l'ensemble des administrés est nécessaire.

Madame le Maire répond qu'elle a rencontré l'ensemble des parties prenantes au projet d'autoroute et également ceux qui proposent un projet alternatif. Elle indique qu'elle respecte la procédure prescrite par le Préfet. Aussi, pour les deux remarques précédentes sur le projet de courrier, Madame le Maire indique que celles-ci seront ajoutées au courrier et qu'une copie du courrier de Madame Bouchard sera jointe au courrier adressé à Monsieur le Préfet afin que l'ensemble des éléments soient le plus transparent possible.

Monsieur Sorand reprend sur la remarque du manque de création de richesse réelle pointée par Madame Bouchard. Il précise que depuis un mois, quatre entreprises ont émis le souhait de venir s'installer sur la zone de la Vallée du Saule.

Madame Bazin répond en précisant que ces entreprises veulent s'installer actuellement indépendamment de l'autoroute puisqu'aujourd'hui il y a déjà un échangeur existant.

Madame le Maire répond que sur les 4 projets d'implantation d'entreprises deux sont spécifiquement liées au projet autoroutier et au potentiel échangeur prévu aux abords de la commune.

Madame Bazin ajoute que l'ensemble des propositions faites dans le courrier ne pourront pas se faire car un certain nombre de communes vont également faire des propositions au Préfet et que celui-ci ne pourra pas tout prendre en compte.

Monsieur Laouennan revient sur le projet de déviation du hameau du péage en demandant des précisions sur le potentiel tracé et également sur la possibilité d'avoir des radars pour limiter la vitesse sur les itinéraires de substitution.

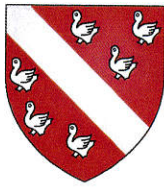
Monsieur Sorand lui répond qu'il est nécessaire d'aller voir sur place cette possibilité mais qu'il

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages





# TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

s'agit pour l'instant que d'une observation écrite inscrite au courrier.

Monsieur Laouennan répond qu'actuellement les services de l'Etat n'arrivent pas à faire respecter les stops et la vitesse et qu'il serait étonné de voir des radars à Saint-Chéron-des-Champs.

Madame le Maire répond que nous arriverons à obtenir des radars au Péage et à Saint-Chéron-des-Champs.

Monsieur Sorand ajoute qu'il a par ailleurs demandé aux gendarmes à ce que des contrôles de vitesse soient effectués à Saint-Chéron-des-Champs.

**DCM 2016.05.04.02** – Délibération sur le projet de courrier adressé au Préfet et sa lecture en séance publique après concertation des élus sur la mise en concession autoroutière des RN 154 et RN12.

Madame le Maire indique qu'après lecture du courrier adressé au Préfet et sa lecture en séance publique après concertation des élus sur la mise en concession autoroutière des RN 154 et RN12 un vote est prévu pour acter les avis, les amendements et le projet de courrier.

Madame le Maire soumet au vote le projet de courrier amendé suite aux propositions faites le jour de la séance.

Le projet de courrier sera annexé à la présente délibération.

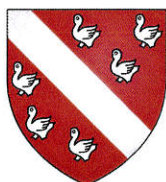
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 4

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres, le conseil municipal :

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages



# TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

- **Décide** de procéder à l'envoi du courrier au Préfet de Région dans le cadre de la consultation interservices sur la mise en concession autoroutière des RN 154 et RN12.

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire et Adjoint au Maire selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

## Compte rendu du Maire

- Information sur la prolongation en congés de longue maladie d'un agent de la commune. (prolongation jusqu'au 22 Septembre)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la décision du Comité Médical du 12 Avril 2016 concernant la demande de prolongation du congé de longue maladie d'un agent de la commune. Le comité a émis un avis favorable à la demande de l'agent pour une prolongation jusqu'au 23 Septembre 2016. Pour rappel le congé de longue maladie peut être prolongé au maximum 3 ans soit au 23 Septembre 2017.

Monsieur Pelletier demande si la commune a la possibilité de pérenniser le poste de secrétaire général.

Madame le Maire répond en affirmant que la commune y verra plus clair après le 23 Septembre 2017 car cette date correspond à la fin du congé de longue maladie. En fonction de la pathologie plusieurs cas de figures pourront être envisagés' mise en disponibilité d'office, congé de longue durée, etc.)

- Information sur la procédure en cours de recrutement du nouveau secrétaire général.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de la tenue de deux entretiens de recrutement le mardi 3 Mai 2016 pour le poste de secrétaire général. Un candidat a particulièrement retenu l'attention du jury. Un contrat d'une durée d'un an lui sera proposé à compter du 20 Juin 2016. Aussi, afin d'assurer une période de tuilage entre l'actuel et le nouveau secrétaire général, madame le Maire indique qu'un contrat d'un mois sera proposé à l'actuel secrétaire général du 1 au 31 Juillet 2016 comme le prévoit la délibération du 16 Mars 2016.

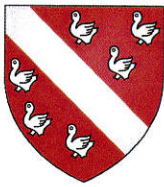
- Renouvellement du contrat emploi aidé de l'agent d'entretien des locaux à compter du 31 Mai 2016 avec Grâce.

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages





# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire informe les conseillers municipaux sur la signature du renouvellement du contrat emploi aidé de l'agent d'entretien des locaux à compter du 31 Mai 2016. Pour rappel, cet agent d'entretien a été recruté après la demande de mise en disponibilité d'un agent de la commune pour convenance personnel à compter du 31 Mai 2015 (délibération du 27 Mai 2015). Le coût pour la commune s'élève à 734,22 € par mois auquel il faut ajouter les frais kilométriques de l'agent qui utilise son propre véhicule.

- Procédure enlèvement de la décharge à Chêne Chenu

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal sur une procédure en cours qui concerne une décharge sauvage. Il a en effet été constaté une décharge sauvage au niveau du buisson Ferrand à Chêne Chenu. Afin de trouver une solution à ce problème, une réunion a eu lieu le lundi 25 Avril 2016 en présence des propriétaires des parcelles concernées ainsi que M. Sorand et Monsieur Allard. Selon les éléments en possession il s'agirait de biens appartenant à un des propriétaires (véhicules, déchets, caravane, etc.). Cette décharge pose un problème tant au niveau de la sécurité des lieux qu'au niveau de sa salubrité (présence d'amiante notamment).

La procédure prévoit :

- 1) Un arrêté du maire réglementant le dépôt sauvage des ordures sur le domaine communal
- 2) Une mise en demeure de faire nettoyer les lieux dans un délai contraint
- 3) Un procès-verbal adressé au responsable
- 4) Un arrêté décidant l'exécution d'office de l'enlèvement des déchets qui sera ensuite refacturé au responsable.

Pour le cas de la caravane et des carcasses des véhicules, des procédures seront également entreprises.

Madame Bouchard indique que cette situation va recommencer et qu'il serait nécessaire d'accompagner psychologiquement cet administré.

Madame Minard abonde en ce sens en affirmant qu'un signalement aux services sociaux sera effectué et qu'une demande de suivi psychologique sera demandée.

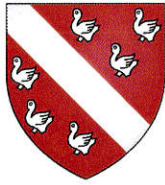
- Suite de la procédure de la Chambre Régionale des Comptes

Lors du conseil municipal de février, madame le Maire avait informé les conseillers municipaux sur l'examen du poste comptable de Châteauneuf-en-Thymerais pour la période de 2009 à 2013 qui été mis en place par la CRC. Aussi suite à ce courrier de nouvelles demandes de documents

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages



# TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

ont été faites à la commune concernant les marchés publics et le versement des primes aux agents. Ces documents ont été envoyés à la CRC.

Madame Bazin demande comment est-il possible de ne pas faire le lien entre les marchés publics et les factures.

Madame Minard répond en précisant qu'il y a des écarts entre les montants des marchés signés et le règlement effectif et que certains marchés se sont déroulés sur plusieurs années ce qui complique la lisibilité.

## Compte rendu du 1er Adjoint

- Information sur la signature des consultations diverses suite à l'adoption des budgets primitifs

Suite à la commission des travaux du 26 Avril, monsieur Sorand informe les conseillers municipaux sur les différents devis signés et les consultations lancées suite à l'adoption des budgets primitifs de la commune. Il s'agit :

Consultations signées :

- Signature pour la réalisation des études préalables aux travaux sur le mur du presbytère (2 280 €) et sur l'Eglise de Tremblay (7 080 €)
- Signature du devis pour les travaux de charpente sur l'Eglise de Theuvy (24 421,20 €)
- Signature du devis pour les travaux sur le mur de la mare de Chêne-Chenu (5 023,92 €)
- Signature pour le remplacement des deux portes au club house et sur les vestiaires (4 314 €)
- Signature du devis pour la remise aux normes de l'armoire de commande électrique de la Salle des Fêtes de Tremblay les villages.
- Affermissement de la tranche conditionnelle pour la remise aux normes de nos armoires électriques (50 400 €)
- Acquisition des deux débroussailleuses, de la tondeuse et du souffleur prévus au budget (3 409 €)

Tous ces montants s'entendent TTC.

Consultation en cours :

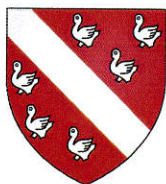
- Consultation lancée pour le renforcement de la canalisation rue de la Chardonnière.

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages





# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

- Consultation lancée pour les travaux de réalisation d'un mur de soutènement à Bilheux.
  - Consultation en cours de rédaction pour les travaux à Gironville, Rue Saint-Lhomer et d'accessibilité de la Boulangerie (ATD)
  - Consultation en cours de rédaction pour la démolition de l'atelier Reboux avec consultation pour un diagnostic amiante avant démolition.
  - Consultation en cours de rédaction pour la fin des bordures rue de la Goletterie.
  - Consultation en cours de rédaction pour la création /extension de points lumineux et pour la remise aux normes 'sodium) de 50 points d'éclairage public.
  - Consultation terminée pour la création de 30 branchements de compteurs d'eau en limite de propriété. (entreprise à retenir au conseil municipal de Juin).
- Point sur les travaux en cours

Monsieur Sorand informe les conseillers municipaux sur les différents travaux terminés et en cours depuis le dernier conseil Municipal du 16 Mars 2016 :

Les travaux rue de la Goletterie sont terminés et réceptionnés. Il restera le gazon à semer. Pour la rue Saint-Lhomer, les travaux sont également terminés et les panneaux de signalisation ont été reçus (sens unique). Une installation de ces panneaux est prévue pour la fin de semaine.

Les travaux à Saint-Chéron sont terminés et réceptionnés. Il reste à installer, par le Conseil Départemental, les bandes rugueuses pour ralentir la circulation. Des places de parking vont être matérialisées entre chaque chicane afin de diminuer la visibilité et ralentir la circulation.

Les travaux sur les armoires de commande de l'éclairage public sont en cours. L'ensemble des horloges astronomiques ont été posées ce qui unifie l'allumage et l'extinction de l'éclairage public (23h00 – 6h00). Tout comme l'année dernière, l'éclairage public sera éteint en Juillet et en Aout afin de réaliser des économies et être respectueux de l'environnement.

Monsieur Pelletier demande ce qu'il en est du devis effectué par la SPL pour le raccordement de la mairie d'Ecublé.

Monsieur Sorand indique que l'on va examiner les travaux à effectuer ainsi que les subventions que la commune pourrait obtenir dans le cadre de ces travaux.

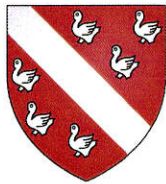
Madame Bouchard demande si pour les nouvelles maisons la séparation eaux pluviales / eaux usées est obligatoire.

Madame Minard répond que c'est obligatoire à la parcelle.

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages



# TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Madame Bazin demande si il est possible de végétaliser les bas installés rue de la Poste.

Monsieur Sorand répond que c'est prévu et que les fleurs vont être commandées pour l'ensemble des communes.

Madame Bazin indique également que des problèmes d'odeur sont constatés rue de la Poste et que suite aux travaux effectués de l'eau stagne.

Monsieur Sorand répond que les services de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux seront contactés pour résoudre ce problème d'odeurs.

- Projet d'installation de la borne électrique de recharge des véhicules électriques.

Après concertation avec le Syndicat Départemental de l'Energie 28, le technicien a proposé un emplacement pour l'installation de cette borne. Cette borne sera donc installée sur le trottoir en face de la Salle des Fêtes (en lieu et place d'une place existante)

- Point sur les travaux d'enrobé effectués par le Conseil Départemental

Monsieur Sorand précise que les travaux d'enrobé effectués sur la route du prieuré à Bilheux ont été exécutés par les services du Conseil Départemental. De plus les travaux de bordures rue de la Goletterie devront être effectués dans la deuxième partie avant d'envisager que le conseil Départemental puisse faire l'enrobé. Les travaux de bordures sont budgétés au BP 2016.

Monsieur Pelletier indique que les travaux route du prieuré n'ont pas été correctement exécutés et que le résultat n'est pas de bonne qualité.

## Compte rendu de la deuxième adjointe

- Compte rendu du Conseil d'administration du CCAS du 30 Mars 2016

Madame DOS Reis présente les décisions principales prises par le Conseil d'Administration du CCAS du 30 Mars 2016 :

- L'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015 du CCAS :

**Dépenses de Fonctionnement : 2 167,68 €**

**Recettes de Fonctionnement : 2319,90 €**

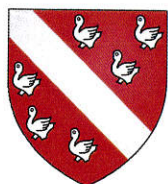
**Excédent de Fonctionnement : + 152,22 €**

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuivy-Achères

Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages





# TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

- Affectation du résultat 2015 :

Madame Dos Reis indique que le résultat de fonctionnement reporté l'année dernière était de 11 525,48 € auquel il faut ajouter l'excédent de fonctionnement de l'année 2015 de 152,22 €.

Le montant du Chapitre 002 sera donc au BP 2016 de 11 677,70 €.

- Vote du Budget primitif 2016 :

<b>Budget Primitif CCAS</b>			
	<b>Budgété 2015</b>	<b>Réalisé 2015</b>	<b>Budgété 2016</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
011 - Charges à caractère général	6 200,00 €	1 783,18 €	7 699,70 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	150,00 €	0,00 €	1 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	7 275,48 €	384,50 €	8 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €	0,00 €	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 125,48 €</b>	<b>2 167,68 €</b>	<b>17 699,70 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>			
002 - Résultat de fonctionnement reporté	11 525,48 €	0,00 €	11 677,70 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 000,00 €	2 097,58 €	1 500,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	4 272,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	600,00 €	222,32 €	250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 125,48 €</b>	<b>2 319,90 €</b>	<b>17 699,70 €</b>

- Le renouvellement de la convention avec la Banque Alimentaire :
- Octroi d'une subvention de 100 € à l'ADMR de Nogent le Roi
- Aide exceptionnelle à un administré à hauteur de 200 € pour des travaux d'aménagements de son logement et de son véhicule

Monsieur Ravanel demande en quoi consiste la convention avec la banque alimentaire.

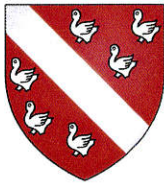
Madame Dos Reis explique qu'une convention a été signée entre le CCAS et la Banque Alimentaire pour que l'aide se fasse sous forme de colis de survie composé de produits secs.

L'adhésion à la Banque Alimentaire est de 20,00 € par an et le coût des colis de survie est de 0,11 € le KG. La convention avait été signée sur la base de ces tarifs, sous réserve de changements.

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Pour l'année 2015, la commune n'a pas fait appel aux services de la Banque Alimentaire pour ses administrés car il n'y a pas eu de demandes spécifiques.

- Point sur l'organisation du Forum de la solidarité qui sera associé au forum des associations pour capter plus de familles.

Madame Dos Reis explique aux membres du conseil municipal que le forum de la solidarité aura lieu le 9 Septembre 2016 et qu'il sera associé au forum des associations.

## Compte rendu du 3ème Adjoint

- Point sur l'organisation du 14 Juillet

Monsieur Lehericher indique que les consultations sont lancées pour le repas

Pour l'organisation à Tremblay, il est proposé pour le matin le protocole habituel ainsi que des démonstrations des pompiers. Pour le midi le repas se fera vraisemblablement sous le préau de l'école. Un repas sur le stade pourrait être appréciable mais reste trop compliqué et onéreux à mettre en place (camion réfrigéré, etc...) Pour l'après-midi, des animations auront lieu dans la cour de l'école et des demandes de devis pour des locations de structure gonflable ont été envoyées

Pour Saint-Chéron des Champs et pour Chêne-Chenu, les maires délégués s'occupent de l'organisation.

- Journées Portes ouvertes au centre de secours

Des journées portes ouvertes auront lieu au centre de secours probablement à la rentrée de septembre. Nous attendons de rencontrer le Cdt LECUIROT – Chef du groupement Nord pour organiser tout cela avec lui.

## Compte Rendu des Maires délégués et représentants aux divers syndicats

Monsieur Allard précise qu'un conseil de village a eu lieu à Chêne-Chenu. Les sujets abordés ont été :

- Le point sur l'organisation du 8 Mai et sur l'inauguration de la place Marchwiki
- La décharge sauvage au Bois Ferrand.

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages





# TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

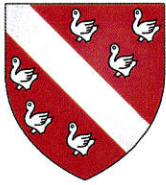
☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Christelle MINARD	Arnaud LEHERICHER	Nathalie GANDON	Grégory MAIN <i>Arrivé à 20h00 a donné pouvoir à Christelle MINARD pour la DCM 2016.05.04.01</i>	Annabel DOS REIS
Yves AOUENNAN	Catherine BAZIN	Ariel ALLARD	Virginie BOUCHARD	Jean-Luc SORAND
Marie-France CABARET <i>Absente a donné pouvoir à Virginie Françoise LEREAU</i>	Thibault PELLETIER	Mylène MILON <i>Absente a donné pouvoir à Virginie BOUCHARD</i>	Frédéric SEVIN	Agnès SESCHEBOEUF  <i>Absente</i>
Marc RAVANEL	Françoise LEREAU	Jean-Claude MORIN  <i>Absent a donné pouvoir à Jean- Luc SORAND</i>	Karine LECLUYSE	

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages



# TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

- Les voitures ventouses qui ont depuis été enlevées suite à un courrier de la mairie.

Monsieur Allard demande aussi à ce que soit inscrit dans le prochain bulletin municipal la nécessité pour les administrés concernés de ramasser les déjections de leurs chiens afin de conserver des espaces verts de qualité.

## Divers

- Visite des villages : Moreaulieu à 9h30 / Tremblay à 10h30 le 21 Mai ; Landouville / Saint-Chéron-des-Champs le 4 Juin.
- Point sur le déroulement du Concert du 1<sup>er</sup> Mai dans l'Eglise de Tremblay-les-Villages au profit de la restauration de la poutre de l'Eglise de Theuvy dans le cadre du lancement de la souscription de la fondation du patrimoine.
- Campagne de fleurissement 2016 – Concours Conseil Départemental – Inscription avant le 20 Mai.
- Organisation des Journées du Patrimoine – 17 et 18 Septembre 2016 – Inscription avant le 15 Mai 2016.  
L'Eglise de Saint-Chéron-des-Champs ainsi que l'église de Chêne-Chenu pourraient être ouvertes respectivement dimanche et samedi.
- 7 Mai 2016 à 10h Signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine.
- Cérémonies du 8 Mai : 10h30 Chêne-Chenu ; 12h Tremblay-les-Villages.
- 17 Mai 2016 à 11h – Réunion avec le Sous-Préfet en salle du conseil.
- 19 Mai 2016 à 19h - Réunion publique afin de rendre compte aux habitants de la situation financière de la commune.
- Déjeuner avec les agents de la commune au hangar technique (date reste à fixer)
- 4 Juin : Opération « Nettoyons la Nature ».
- 16 Juin – Rencontre des entreprises à l'entreprise ALM avec un barbecue.
- Prochain Conseil Municipal à priori le 7 Juin.

Madame BOUCHARD, précise qu'il y a toujours autant de chats errants et qu'il serait nécessaire de trouver une solution. Elle a recueilli elle-même certains d'entre eux mais ne peut en faire plus.

Madame le Maire indique que des démarches sont en cours pour conventionner avec la SPA ou avec un vétérinaire afin de pouvoir les stériliser puis ensuite soit les placer soit les relâcher.

La séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance,

Chêne-Chenu  
St-Chéron-des-Champs

Ecublé  
Theuvy-Achères

Le Maire, *et Par délégation*  
Christelle Minard,  
*Jeffrey Luc Soud.*  
*Minard*  
Gironville-Neuville  
Tremblay-les-Villages